

Nombre de membres en exercice : 11
Présents : 7
Absents et excusés : 4
Procurations : 1
Nombre de votants : 8

N° 2023 – CA – 03 :

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis le vendredi 10 février 2023, sur convocation qui leur a été adressée le 6 février 2023.

Présidence : M. KEROSLIAN Jean-Philippe.

Présents : Mme BEC Dominique, Mme COURTIAL Isabelle, M. KEROSLIAN Jean-Philippe, Mme LATAPIE Christine, Mme MONTEILLET Jeanine, M. TRIADOU Sylvain, Mme VITIELLO Françoise.

Absents et excusés : Mme BOIDIN Marie-Claude, Mme BOULOC Marie-Thérèse, M. FLAK Jean-Pierre (procuration à Mme MONTEILLET Jeanine), M. PAULAT Jean-Luc.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)
ET APPROBATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB) 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.123-4 à L.123-9,

VU la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

VU l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 Août 2015 dite loi NOTRe, portant nouvelle organisation territoriale de la République,

CONSIDERANT que le débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif du CCAS et s'appuyer sur un rapport,

CONSIDERANT que ce débat permet de discuter des grandes orientations budgétaires à retenir pour le prochain budget primitif et d'informer le Conseil d'Administration sur l'évolution prévisible de la situation financière du CCAS pour 2023,

CONSIDERANT que le rapport d'orientation budgétaire est un élément clé de la communication financière et qu'il servira de base aux échanges du débat d'orientation budgétaire au sein du Conseil d'Administration,

Cet exposé entendu, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité :

- prennent acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB),
- approuvent le rapport d'orientation budgétaire (ROB) 2023 tel qu'annexé à la présente délibération.

La Secrétaire de séance,



Dominique BEC

Certifié exécutoire par Monsieur le Président

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 21 février 2023

Et de la publication le 21 février 2023

Pour extrait conforme,

Jean-Philippe KEROSLIAN,

Président du C.C.A.S.

